



B E K B

B C B E

Harmonisation TP

Manuel BCBE pour l'e-banking (pain et camt)



Contrôle des modifications

Version	Date	Description des modifications
1.0	20.04.2016	Version initiale
2.0	22.03.2017	Réunion de pain et de camt et diverses autres mises à jour
2.1	08.12.2017	Modifications apportées dans le cadre de la mise à jour de la documentation Implementation Guidelines
3.0	08.03.2019	Les modifications principales portent sur la révision et la mise à jour des chapitres suivants : <ul style="list-style-type: none">- 3.5 Instructions à la banque (« Instruction pour le Debtor Agent »)- 3.8 Taille maximale du fichier- 8 Téléchargement d'un relevé de compte camt / avis de crédit BVR<ul style="list-style-type: none">a) 8.1 Fichiers camt disponibles (mise à jour)b) 8.2 camt.053 (mise à jour)c) 8.3 camt.054 (nouveau chapitre)d) 8.4 Mise à disposition des écritures BVR au format camt (mise à jour)- 10.2 Définition des champs pain.001 de la BCBE (mise à jour)
4.0	Juillet 2020	Modifications apportées dans le cadre de la mise à jour de la documentation Implementation Guidelines Les modifications principales portent sur la révision et la mise à jour des chapitres suivants : <ul style="list-style-type: none">- 3.4 Versements de salaires (masquage des détails désormais aussi possible au moyen de « NOA »)- 8.3 camt.054- 8.5 « Bank Transaction Code » (nouveau chapitre) : modifications de BTC



Table des matières

1	Introduction	4
1.1	Groupes cibles	4
1.2	Objet du document	4
2	Principes	5
2.1	Paramétrage de l’affichage détaillé dans l’e-banking et sur le justificatif papier	5
2.2	Limites de dépôt	5
3	Préparation du fichier de paiement	6
3.1	Regroupement des paiements	6
3.2	Gestion des informations à afficher	8
3.3	Données comptables (« batch booking »)	8
3.4	Versements de salaires	8
3.5	Instructions à la banque	9
3.6	Numéros d’identification (ID) et références	9
3.7	Paiements en faveur d’un établissement financier à l’étranger	11
3.8	Taille maximale du fichier	11
4	Transfert de fichiers de paiement (pain.001)	11
5	Avis d’état (pain.002)	12
6	Affichage, suppression et modification de fichiers de paiement	13
7	Autorisation	13
8	Téléchargement d’un relevé de compte camt / avis de crédit BVR	14
8.1	Fichiers camt disponibles	15
8.2	camt.053	15
8.3	camt.054	16
8.4	Mise à disposition des écritures BVR / QRR au format camt	16
8.5	« Bank Transaction Code »	17
9	Annexe	18
9.1	Additional Optional Services (AOS) proposés	18
9.2	Définition des champs pain.001 de la BCBE	18
9.3	Informations supplémentaires dans l’avis d’état pain.002.	19
9.4	Définition des champs camt.053 de la BCBE	20
10	Glossaire	22



1 Introduction

1.1 Groupes cibles

Le présent manuel s'adresse aux clients transmettant les fichiers de paiement directement dans l'e-banking de la BCBE.

Groupe cible	Concernés par le manuel
Clients transmettant les fichiers de paiement à la BCBE via l'e-banking	Oui
Clients saisissant leurs paiements dans l'e-banking	Non (La transition dans l'e-banking sera effectuée par la BCBE)
Clients transmettant les fichiers de paiement au moyen de l'interface Direct Banking de la BCBE (directement à partir du logiciel de comptabilité ou de paiement, p. ex. Abacus, Mammut ou Office Wings)	Non (autre manuel)

Tableau 1 : Groupes cibles

1.2 Objet du document

En se référant au présent manuel technique, tant le premier groupe cible que les fournisseurs de logiciels connaîtront la manière dont laquelle la BCBE affine les règles de la SIX. Ils sauront également comment les processus de créateur ainsi que les logiciels de paiement peuvent être paramétrés dans le cadre de l'harmonisation du trafic des paiements, afin de garantir une exécution fluide de leurs paiements effectués au moyen de l'e-banking de la BCBE ainsi qu'un traitement exact des données comptables électroniques.

Il faut pour cela que vous utilisiez un logiciel de comptabilité ou de paiement qui soit en mesure de générer et de traiter des notifications ISO 20022.

Les fichiers de paiement ne peuvent plus être transmis qu'au nouveau format « pain.001 ».

Le but du présent manuel est de vous aider à maîtriser les nouvelles possibilités, notamment concernant :

- la structure des fichiers de paiement avec l'ordre / le B-Level ;
- la gestion des informations à afficher (p. ex. dans le cas des versements de salaires) ;
- l'utilisation de l'identifiant « end-to-end » qui permet d'identifier sans ambiguïté les transactions ;
- l'utilisation de l'avis d'état (pain.002), qui fournit des renseignements, des avertissements ou des informations sur d'éventuelles erreurs, en réponse au fichier de paiement soumis ;
- l'utilisation des données comptables au format camt.

Vous trouverez en annexe une liste des champs dans lesquels la BCBE s'écarte des normes de la SIX.

La description technique détaillée des paramètres et règles de validation est disponible dans le fichier « pain.001_Felder_BEKB » à l'adresse www.bcbe.ch/harmonisation-tp

Le présent manuel ne couvre ni la transmission directe de paiements par voie de Direct Banking, ni le recouvrement direct, ni la nouvelle QR-facture.



2 Principes

2.1 Paramétrage de l'affichage détaillé dans l'e-banking et sur le justificatif papier

Il existe deux options d'affichage de votre compte dans notre système :

- Affichage détaillé : affichage des divers paiements dans l'e-banking et sur le justificatif papier (par défaut)
- Affichage sommaire : affichage dans l'e-banking et sur le justificatif papier du montant total débité et du nombre de paiements uniquement, mais pas des différents paiements (en particulier s'agissant de volumes de paiements importants)

Vous trouverez des informations approfondies au chapitre 3.2 et au chapitre 6.

2.2 Limites de dépôt

En principe, la BCBE recommande d'attribuer une date-valeur anticipée aux paiements de masse transmis.

Les paiements imprévus à court terme devant être exécutés le jour même peuvent être soumis et libérés jusqu'à 12h30, avec pour date d'exécution la valeur « aujourd'hui ».

Les paiements des fichiers soumis après 12h30 avec pour date d'exécution « aujourd'hui » seront exécutés le jour ouvrable bancaire suivant.

Lors de la soumission, la date d'exécution peut au maximum se situer :

- 60 jours calendaires dans le futur
- 10 jours calendaires dans le passé



3 Préparation du fichier de paiement

Ce chapitre décrit comment préparer le fichier de paiement à transmettre à la BCBE de sorte que l'écriture comptable finale corresponde exactement à ce que vous souhaitez.

3.1 Regroupement des paiements

Dans le nouveau format pain, le fichier de paiement se divise en trois niveaux :

- En-tête / A-Level : chaque fichier de paiement compte exactement un en-tête
- Ordre / B-Level : chaque fichier de paiement comprend un à n ordres
- Paiement / C-Level : comprend l'ensemble des paiements d'un ordre / B-Level

En regroupant les ordres / B-Levels, vous influencez déjà, au moyen des données du fichier de paiement, les écritures et le contenu du relevé bancaire.

Selon la norme ISO, un ordre / B-Level est constitué par date d'exécution et compte à débiter.

Ces deux champs sont définis sur l'ordre / le B-Level et s'appliquent à tous les paiements de l'ordre / du B-Level en question.

Si vous transmettez des versements de salaires et des paiements créanciers dans un même fichier de paiement, il est nécessaire de constituer des ordres / B-Levels distincts pour les versements de salaires ; cela vous permet de garantir la gestion correcte des informations à afficher.

Les directives suisses exigent que, lorsqu'un même fichier de paiement comprend des transactions en plusieurs monnaies, des ordres / B-Levels distincts soient constitués ou que ceux-ci soient transmis dans des fichiers de paiements distincts.

Un ordre / B-Level résulte en une écriture au moins.

- Si les transactions concernent des paiements créanciers en francs suisses en Suisse, une écriture est constituée pour chaque ordre / B-Level.
- Si les transactions concernent des paiements créanciers vers l'étranger libellés en devises, une écriture collective est toujours constituée pour chaque devise.



Si vous ne souhaitez pas générer un fichier de paiement pain.001 par ordre, mais préférez regrouper plusieurs ordres dans un seul fichier, reportez-vous à l'illustration ci-dessous, qui présente la forme que pourrait prendre votre fichier.

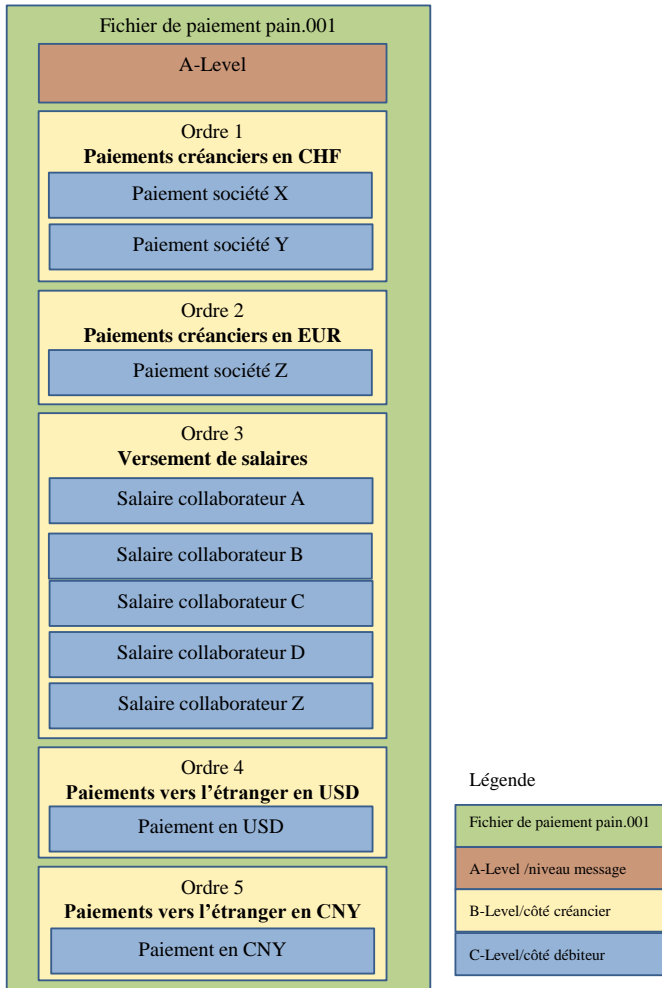


Illustration 1 : Manières de structurer les ordres / B-Levels

Dans cette illustration, le fichier de paiement pain.001 est subdivisé en cinq ordres / B-Levels et un ordre distinct pour les versements de salaires :

- Paiements créanciers en CHF (ordre 1)
- Paiements créanciers en EUR (ordre 2)
- Versements de salaires (ordre 3)
- Paiements étrangers en USD (ordre 4)
- Paiements étrangers en CNY (ordre 5)

Cette structure permet de garantir l'intelligibilité des écritures comptables et, ainsi, du relevé de compte.

L'alternative serait de générer un fichier de paiement pain.001 pour chaque ordre, étant donné que les directives suisses n'autorisent pas plus d'une monnaie par B-Level.



3.2 Gestion des informations à afficher

Ces paramètres d'affichage sont définis par le conseiller à la clientèle, de concert avec le client. Le paramétrage étant effectué directement sur le compte, dans notre système, toute modification ultérieure par le client est impossible.

Selon le chapitre 2.1, votre option d'affichage est soit « affichage détaillé », soit « affichage sommaire ».

Le paramètre « affichage détaillé » implique que, pour chaque ordre / B-Level, seul le nombre de paiements soit affiché sur les relevés imprimés et les justificatifs électroniques, et non les divers paiements (pertinent pour les clients transmettant des fichiers de paiement comprenant de nombreux paiements).

Le paramètre « affichage détaillé », en revanche, implique que, pour chaque ordre / B-Level, tous les paiements du fichier de paiement soient affichés et qu'ils figurent également sur l'avis de débit (paramètre par défaut).

Dans le cas de l'affichage détaillé, il est cependant possible de soumettre des ordres / B-Levels de telle manière que les divers paiements ne figurent pas sur l'avis (p. ex. pour les versements de salaires). Pour ce faire, il est nécessaire de regrouper les paiements dans un ordre / B-Level et, au moyen de l'indication « CND » (Collective Advice No Details) ou « NOA » (No Advice), de masquer les détails de l'ordre en question ou de demander une écriture collective sans détails (champ « Payment Information/Debtor Account/Type/Proprietary »).

Les autres valeurs de ce champ – SIA ou CWD – ne sont pas prises en considération par la BCBE ; le fichier sera traité selon les paramètres du compte (voir également le chapitre 2.1).

3.3 Données comptables (« batch booking »)

Tous les paiements / C-Levels d'un ordre / B-Level donnent toujours lieu à une écriture collective. Batch booking « false » n'est pas pris en compte par la BCBE, qui traite tous les paiements comme « true ». Cela signifie qu'il est impossible de diviser un ordre / B-Level en écritures individuelles. Si vous souhaitez des écritures individuelles, la BCBE recommande de subdiviser les paiements en ordres / B-Levels distincts.

3.4 Versements de salaires

Les fichiers de paiement au nouveau format permettent également de demander le versement de salaires. À cet effet, la norme ISO 20022 prévoit le champ « Payment Information/Payment Type Information/Category Purpose/Code » avec la valeur « SALA », qui caractérise les versements de salaires au B-Level. Il existe également d'autres valeurs, p. ex. « PENS » pour les versements de rentes.

Cette désignation est purement informative ; elle n'influe nullement l'affichage ou le masquage des détails des différents paiements figurant sur le relevé imprimé ou dans l'e-banking (voir chapitre 3.2).

À l'avenir, vous devrez structurer tous les versements de salaires dans un ordre / B-Level et ainsi définir « versements de salaires » comme « Category Purpose » dans l'ordre / le B-Level en question. Dans ce cas, tous les C-Levels seront automatiquement considérés également comme des versements de salaires.

Cette information détermine le texte comptable de la banque destinataire. La BCBE transmet l'information en question.



Masquage des détails dans le cas des versements de salaires

Pour masquer les détails, nous recommandons de toujours affecter la valeur « CND » (Collective Advice No Details) ou « NOA » (No Advice) au champ « Payment Information/Debtor Account/Type/Proprietary » dans le cas des versements de salaires (voir chapitre 2.1), indépendamment de l’affichage ou du masquage des détails selon le chapitre 3.2.

3.5 Instructions à la banque

Les instructions ci-dessous ne sont pertinentes que dans des situations spéciales.

Priorité

Aucune distinction n’est faite sur ce plan ; tous les paiements sont traités avec le même degré de priorité. Ainsi, le champ « Credit Transfer Transaction Information/Payment Type Information/Instruction Priority » n’est pas pris en considération ; le paiement est traité en priorité.

Instruction pour le Debtor Agent

Nous recommandons de laisser le champ « Credit Transfer Transaction Information/Instruction For Debtor Agent » vide. La saisie d’une valeur dans ce champ implique toujours un traitement manuel et, par conséquent, un allongement du délai d’exécution. Ce champ ne doit pas être utilisé pour des paiements SEPA. Un champ distinct est prévu à cet effet (Service Level).

Instruction pour le Creditor Agent

Le champ « Credit Transfer Transaction Information/Instruction For Creditor Agent » est à disposition pour certains types de paiements, afin de transmettre des informations à la banque du bénéficiaire. Ce champ n’est cependant ni validé ni transmis à la banque bénéficiaire.

3.6 Numéros d’identification (ID) et références

Dans le domaine des identifiants et des références, la BCBE applique les normes recommandées en Suisse. Deux champs sont particulièrement importants :

① Référence client en tant que « Remittance Information »

La référence permettant au Creditor d’affecter un paiement à la facture correspondante existe en deux variantes :

- Numéro de référence BVR / référence QR (forme structurée) (voir illustration 2)
- Note (forme non structurée) (voir illustration 3)

② « End-to-End Identification »

L’identification « end-to-end » est attribuée par le Debtor ou par son logiciel de paiements. L’identifiant « end-to-end » est fixe et accompagne le paiement tout au long du processus de traitement. Cet identifiant permet d’identifier un paiement / camt, ainsi que d’affecter un paiement à l’ordre initial du système financier ou comptable en cas de retour.

Où l'identifiant « end-to-end » apparaît-il ?

- Dans le paiement / C-Level dans l'e-banking
- Sur le relevé de compte dans l'e-banking
- Dans le retour (le retour est un cas particulier qui survient lorsque les données relatives au bénéficiaire sont imprécises ou incorrectes et que le paiement ne peut être exécuté)

L'identifiant « end-to-end » n'apparaît pas sur le relevé de compte détaillé « papier ».

Les illustrations ci-dessous représentent graphiquement les deux identifiants. Lorsqu'une facture comprend un numéro de référence BVR / QR, le Creditor est en mesure d'identifier formellement l'opération de crédit.

Dans le cadre du nouveau format pain, le Debtor peut attribuer un identifiant « end-to-end ». En cas de retour, il est en mesure d'affecter le paiement non exécuté à l'ordre initial. L'identifiant « end-to-end » n'est pas transmis au Creditor.

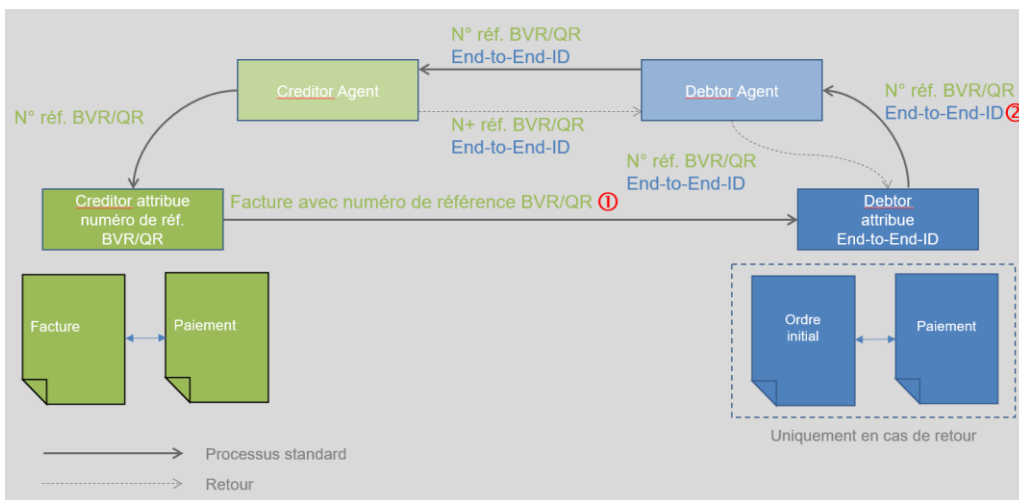


Illustration 2 : Référence statique en cas de paiement au moyen d'un numéro de référence BVR / QR

Dans la mesure où la facture comprend une note, celle-ci est communiquée au Debtor. Le Debtor saisit la note avec le paiement et transmet le tout au Creditor accompagné d'un identifiant « end-to-end ». Le Creditor identifie l'opération de crédit au moyen de la note.

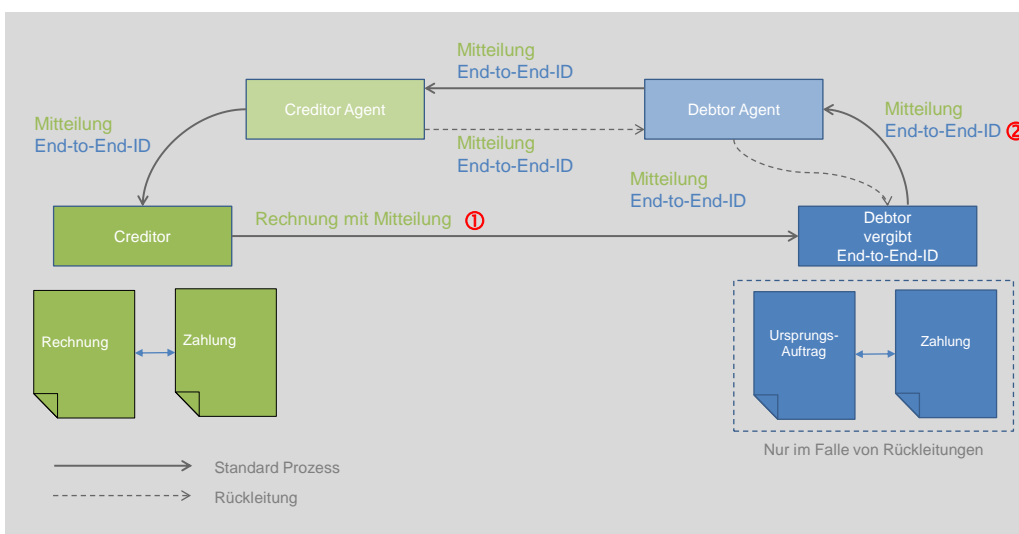


Illustration 3 : Référence statique en cas de paiement comprenant une note



3.7 Paiements en faveur d'un établissement financier à l'étranger

Le Debtor peut déposer un ordre de paiement SEPA au moyen du Service Level « SEPA » dans le champ « Payment Information/Payment Type Information/Service Level/Code ». Ce paiement doit remplir les critères SEPA suivants :

1. Paiement libellé en EUR
2. Numéro de compte du Creditor au format IBAN
3. Règlement de frais « SLEV » (partage des frais)
4. Si la référence du Creditor est fournie, celle-ci doit correspondre à la nouvelle norme ISO 11649 ; dans le cas contraire, une note non structurée est requise.
5. Aucune instruction d'exécution telle qu'**express** ou mode de paiement spécial
6. BIC de la banque bénéficiaire appartenant à la base des banques SEPA

Codes pour frais	Nom	Signification norme ISO	Gestion au sein de la BCBE	À utiliser pour
SLEV	FollowingServiceLevel	Partage des frais, analogue à « shared »	Gratuit pour le Debtor	Paiements SEPA
DEBT	Anciennement OUR	Frais à la charge du Debtor	Frais à la charge du Debtor	Paiements étrangers
CRED	Anciennement BEN	Frais à la charge du Creditor	Frais à la charge du Creditor	Paiements étrangers
SHAR	Anciennement SHA	Partage des frais	Partage des frais	Paiements étrangers

Tableau 2 : Modalités de facturation des frais

3.8 Taille maximale du fichier

La BCBE refuse tout fichier dont le volume dépasse 50 000 paiements / C-Levels ou 300 ordres /B-Levels.

4 Transfert de fichiers de paiement (pain.001)

Le fichier de paiement est téléversé dans l'e-banking au moyen de la fonction « Paiements » – « Transférer fichier de paiement ». Désormais, seul le nouveau format de paiement « pain.001 » est admis. Si vous utilisez un logiciel de comptabilité ou de paiement à partir duquel vous transmettez directement les fichiers de paiement à la banque, veuillez consulter le manuel spécifique à propos du Direct Banking.

5 Avis d'état (pain.002)

Chaque fichier de paiement transmis est validé selon les recommandations de la SIX Interbank Clearing ainsi que les règles spécifiques de la BCBE.

La description technique détaillée des paramètres et règles de validation est disponible dans le fichier « pain.001_Felder_BEKB » à l'adresse www.bcbe.ch/harmonisation-tp.

Le résultat de la validation donne lieu à l'avis d'état pain.002, qui correspond à la réponse du serveur au transfert et à l'analyse du fichier pain.001. Celui-ci rend compte de l'état au moment de la soumission.

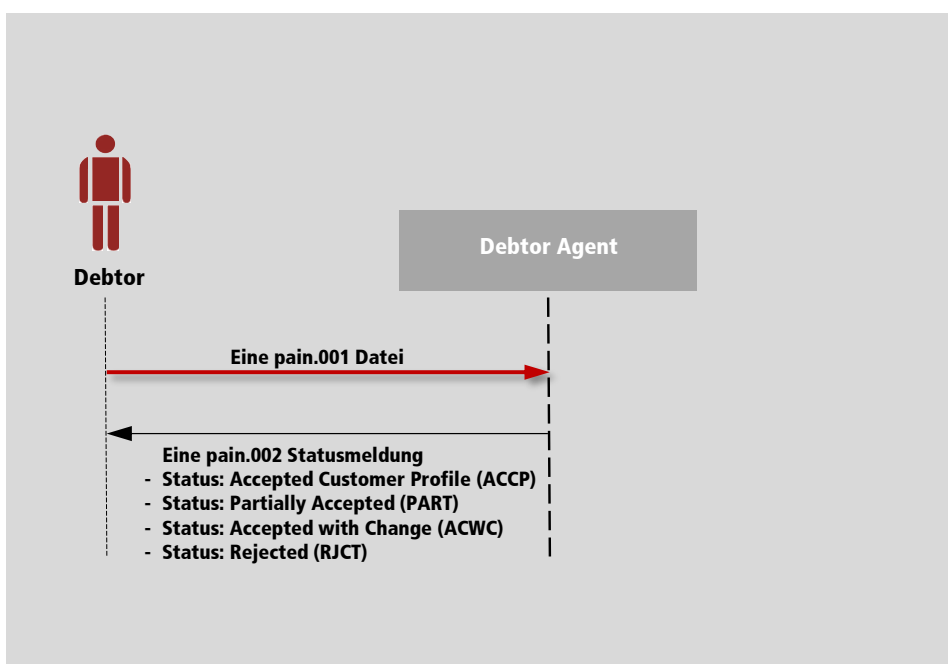


Illustration 4 : Aperçu de la réponse fournie lors de la soumission d'un fichier

L'**avis d'état** pain.002 généré fait ainsi apparaître l'état ainsi que d'éventuelles erreurs dans un **fichier de paiement** pain.001 (un avis d'état par message reçu correspond à un justificatif).

Cet avis d'état peut être téléchargé sous forme de notification XML ou consulté dans l'e-banking.

Les états suivants sont pris en charge par la BCBE :

Abréviation	État anglais	État français	Remarque
ACCP	Accepted	Accepté	Tous les paiements sont traités
RJCT	Rejected	Rejeté	Aucun paiement n'est traité
PART	Partially Accepted	Accepté partiellement	Une partie seulement des paiements est traitée, le fichier contenant des paiements erronés
ACWC	Accepted with Change	Accepté avec modifications	Le fichier contient des paiements modifiés (p. ex. une date d'exécution repoussée au jour ouvrable bancaire suivant par la BCBE)

Tableau 3 : États pris en charge



Si l'état d'un élément est RJCT ou PART, la BCBE fera figurer le code d'erreur dans la notification pain.002. La BCBE ne prend pas en charge :

- ACTC (Accepted Technical Validation)
- états spécifiques selon les souhaits du client

6 Affichage, suppression et modification de fichiers de paiement

Vous pouvez afficher et, au besoin, supprimer des **fichiers de paiement** transmis dans l'e-banking.

Vous avez la possibilité d'afficher et, au besoin, de supprimer des ordres / B-Levels individuels d'un fichier de paiement.

Il vous est également possible de modifier le compte à débiter et la date d'exécution de l'**ordre** / du **B-Level**.

La possibilité d'afficher ou de supprimer des **paiements individuels** / **C-Level** dépend de vos paramètres d'affichage (sommaire ou détaillé, voir chapitre 2.1).

- **Sommaire** signifie que vous ne pouvez ni voir ni supprimer des paiements / C-Levels
- **Détaillé** signifie que vous pouvez voir et supprimer des paiements / C-Levels. Une modification des paiements / C-Levels est impossible.

7 Autorisation

Les fichiers de paiement sont libérés au niveau de l'ordre / du B-Level selon le principe habituel et selon les droits en vigueur aujourd'hui.

Les paiements / C-Levels ne peuvent être libérés de manière individuelle.



8 Téléchargement d'un relevé de compte camt / avis de crédit BVR

Le relevé de compte au format actuel MT940/MT942 ainsi que le téléchargement des avis de crédit BVR au format BVR avec enregistrement type 3 seront remplacés par les nouveaux formats camt.052, camt.053 et camt.054. Les données BVR / QRR seront proposées au format camt.053 ou au format camt.054. Le fichier camt.052 est disponible uniquement via l'interface Direct Banking. Veuillez vous référer à ce propos au manuel pour clients Direct Banking.

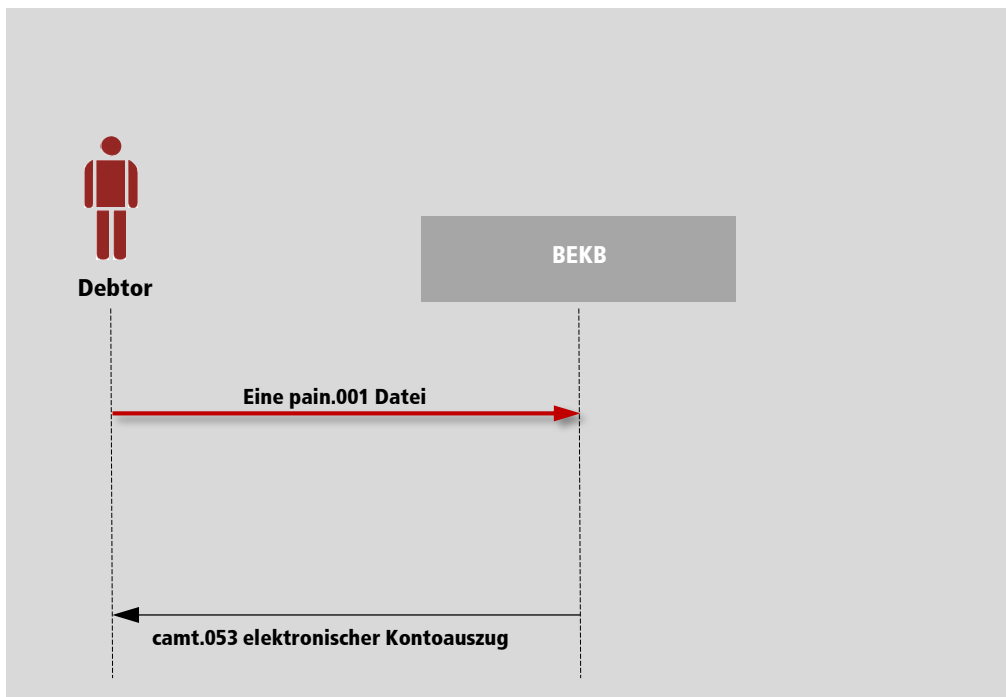


Illustration 5 : Aperçu des types de fichiers téléchargeables

Les relevés de compte imprimés ou électroniques au format PDF demeurent inchangés.

Pour chacun des trois types de fichiers, le schéma XML proposé par la BCBE repose sur la version 4.

- V4 (camt.053.001.04)
- V4 (camt.054.001.04)
- V4 (camt.052.001.04)



8.1 Fichiers camt disponibles

Les fichiers camt.053 (end of day) et camt.054 sont proposés au téléchargement dans l'e-banking. Les données BVR peuvent vous être fournies au choix au moyen du fichier camt.053 ou du fichier camt.054.

Titre	Propriétés et objet	Périodicité / mise à disposition ¹
Relevé de compte « end-of-day » au format camt.053	<p>Le fichier camt.053 comprend les données du relevé de compte « end-of-day » comptabilisé la veille, y compris la moyenne journalière et les données BVR/QRR détaillées.</p> <p>Si un fichier camt.054 est demandé en sus via l'e-banking, le fichier camt.053 ne comprendra aucun détail d'écriture pour les écritures collectives, mais fera état de la référence du fichier camt.054 correspondant, dans lequel figureront tous les détails.</p> <p>Les détails des écritures collectives que vous n'avez pas reçus ou pas souhaité recevoir dans le fichier camt.053 peuvent vous être fournis en cours de journée dans un fichier camt.054 sous trois formes :</p>	Quotidiennement Le fichier, au format ZIP, peut être téléchargé dès 5h environ. Un fichier camt.053 est généré par compte et par jour.
Ventilation externe d'écriture collective dans camt.054	<p>a) Ventilation externe d'écriture collective pour toutes les écritures collectives</p> <p>b) Ventilation externe d'écriture collective pour toutes les écritures collectives hors versements de salaires</p> <p>c) Ventilation externe d'écriture collective pour les écritures de crédit BVR/QRR uniquement (correspond au téléchargement BVR/QRR actuel)</p>	Chaque jour, un fichier camt.054 mis à disposition au format ZIP est généré pour chaque écriture collective. Ce fichier est actualisé continuellement.

Tableau 4 : Fichiers camt disponibles

La BCBE ne fait figurer dans les fichiers camt que des mouvements comptabilisés (état « BOOK » = booked). Les postes pré-enregistrés (état « PDNG » = pending) ne sont pas pris en charge par la BCBE.

8.2 camt.053

Le fichier camt.053, Customer Statement, relevé de compte électronique, comprend :

- les mouvements de compte comptabilisés ainsi que le détail des écritures et le solde en fin de journée, y compris la moyenne journalière le lendemain.
- tous les détails BVR / QRR (en remplacement du BVR type 3 actuel) hormis les données BVR/QRR, fournies séparément dans un fichier camt.054.

À l'exception des cas ci-dessous, le fichier camt.053 comprend le détail de toutes les écritures :

1. opérations de débit pain.001 avec affichage sommaire selon le chapitre 2.1 ;
2. opérations de débit pain.001, lorsque les détails du B-Level ont été masqués au moyen de l'indication « CND » ou « NOA » ;
3. écritures pour lesquelles un fichier camt.054 est généré. Dans ce cas, les détails ne figurent que dans le camt.054.

¹ dans la mesure où des écritures sont disponibles
Banque Cantonale Bernoise SA | Berner Kantonalbank AG
Manuel BCBE pour téléversements et téléchargements interactifs, V 4.0, juillet 2020



8.3 camt.054

Le fichier camt.054 est proposé en tant que « ventilation externe d'écriture collective ». Une écriture collective signifie que plusieurs transactions sont regroupées en une écriture par la banque. Dès qu'un fichier camt.054 est généré, le détail de l'écriture correspondante est masqué dans camt.053. Le fichier camt.054 peut se révéler utile dans les cas suivants :

- Données BVR / QRR
Vous souhaitez télécharger toutes les données BVR / QRR au format camt.054. Dans ce cas, le fichier camt.053 ne comprendra que le montant total de la transaction et fera état de la référence du fichier camt.054 correspondant, dans lequel figureront tous les détails.
- Informations détaillées dans le cas de fichiers de paiement volumineux
Vous transférez des fichiers de paiement volumineux, mais souhaitez tout de même que le détail de chaque écriture figure dans le relevé de compte. Dans ce cas, le fichier camt.054 peut être fourni pour toutes les écritures collectives ou pour toutes les écritures collectives hormis les versements de salaires. Le fichier camt.053 ne comprendra alors que le montant total de la transaction et fera état de la référence du fichier camt.054 correspondant, dans lequel figureront tous les détails.

Le fichier camt.054 est disponible en trois variantes à la BCBE :

Variante	Propriétés et objet
BVR / QRR uniquement	Les fichiers camt.054 sont générés exclusivement pour les opérations de crédit BVR / QRR et ne servent ainsi qu'à la comptabilisation automatique d'écritures BVR / QRR.
Écritures collectives avec détails	Pour toutes les écritures collectives (notamment les débits e-banking ainsi que les crédits BVR, QRR et LSV).
Écritures collectives avec détails hors versements de salaires	Pour toutes les écritures collectives (notamment les débits e-banking ainsi que les crédits BVR, QRR et LSV). Seule exception : les ordres de paiement soumis en tant que versement de salaires (désignation SALA ou PENS).

Tableau 5 : Variantes camt.054

En général, pour les fichiers camt.054, chaque écriture collective donne lieu à une notification (un fichier / A-Level). Toutefois, il est également possible de définir les paramètres dans l'e-banking de façon à ce que toutes les écritures soient fournies dans un fichier / A-Level à chaque téléchargement. Veuillez noter que la référence du fichier camt.053 ne peut plus être garantie pour le fichier camt.054.

8.4 Mise à disposition des écritures BVR / QRR au format camt

Le détail des écritures est livré dans le fichier camt.053 et, si activé, dans le fichier camt.054. Vous pouvez ainsi télécharger et comptabiliser les écritures de crédit BVR / QRR au moyen de ce fichier. Les données téléchargées dans ce cas ne comprennent cependant pas uniquement les écritures de crédit BVR / QRR – comme c'est le cas aujourd'hui du format BVR type 3 –, mais le relevé de compte dans son ensemble. Il est toutefois aisé, et ce également pour les logiciels de comptabilité et de paiement, d'identifier chaque écriture BVR / QRR de manière univoque au moyen du « Bank Transaction Code » (code opération de banque), un système de référencement harmonisé au niveau suisse.



Vous pouvez cependant également télécharger et comptabiliser les écritures de crédit BVR / QRR au moyen du fichier séparé camt.054. L'avantage du fichier camt.054 réside dans le fait que le téléchargement, dans le logiciel de comptabilité ou de paiement, des données de compte d'une part et des données BVR / QRR d'autre part fait l'objet de deux commandes distinctes.

8.5 « Bank Transaction Code »

Les « Bank Transaction Codes » (BTC) – un système de référencement harmonisé pour toutes les banques suisses – doivent permettre d'améliorer la catégorisation d'écritures. Le document « Implementation Guidelines suisses pour les messages client-banque (reports) » indique les codes à utiliser dans le domaine des paiements (« Payments »). La BCBE les utilise dans la mesure du possible.

En raison de ces nouvelles règles, les « Bank Transaction Codes » utilisés jusqu'à présent sont modifiés comme indiqué dans le tableau suivant :

Débit / Crédit	Texte comptable / Genre d'écriture	BTC en vigueur jusqu'à présent*			BTC en vigueur dès le 14.09.2020*		
		PMNT	ICDT	DMCT	PMNT	ICDT	AUTT
Débit	Votre ordre e-banking	PMNT	ICDT	DMCT	PMNT	ICDT	AUTT
Débit	Votre ordre e-banking (fichier de paiement)	PMNT	ICDT	DMCT	PMNT	ICDT	AUTT
Débit	Votre ordre e-banking (liste de paiement)	PMNT	ICDT	DMCT	PMNT	ICDT	AUTT
Débit	Votre ordre e-banking (ordre permanent)	PMNT	ICDT	DMCT	PMNT	ICDT	STDO
Débit	Votre ordre e-banking (eBill)	PMNT	ICDT	DMCT	PMNT	ICDT	AUTT
Débit	Votre ordre permanent	PMNT	OTHR	OTHR	PMNT	ICDT	STDO
Débit	Paiement mobile	PMNT	OTHR	OTHR	PMNT	ICDT	AUTT
Débit	Transactions effectuées au guichet	PMNT	OTHR	OTHR	PMNT	CNTR	OTHR
Débit	Remboursement (transactions à l'étranger)	XTND	NTAV	NTAV	PMNT	ICDT	AUTT
Débit	Bancomat / Carte de crédit (retraits au bancomat)	XTND	NTAV	NTAV	PMNT	CCRD	CWDL
Débit	Bancomat / Carte Maestro (paiements par carte)	XTND	NTAV	NTAV	PMNT	CCRD	POSD
Débit	Devises	XTND	NTAV	NTAV	FORX	OTHR	OTHR
Débit	Transferts de compte automatiques	XTND	NTAV	NTAV	ACMT	MDOP	OTHR
Débit	Droits de garde	XTND	NTAV	NTAV	SECU	OTHR	OTHR
Débit	Bourse achat	XTND	NTAV	NTAV	SECU	SETT	TRAD
Débit	Frais mensuels	XTND	NTAV	NTAV	ACMT	MCOP	CHAR
Débit	Montant du bouclement	XTND	NTAV	NTAV	ACMT	MCOP	OTHR
Crédit	Bonification (non BVR / QRR)	PMNT	RCDT	DMCT	PMNT	RCDT	AUTT
Crédit	Transactions effectuées au guichet	PMNT	OTHR	OTHR	PMNT	CNTR	OTHR
Crédit	Bonification Salaire/Rente	XTND	OTHR	OTHR	PMNT	OTHR	OTHR
Crédit	Bonification (retour)	PMNT	RCDT	RRTN	PMNT	ICDT	RRTN
Crédit	Bancomat / Carte de débit	PMNT	CCRD	CDPT	PMNT	CCRD	OTHR
Crédit	Montant du bouclement	XTND	NTAV	NTAV	ACMT	MCOP	OTHR
Crédit	Intérêts et dividendes	XTND	NTAV	NTAV	SECU	CORP	DVCA
Crédit	Bourse vente	XTND	NTAV	NTAV	SECU	SETT	TRAD
Crédit	Devises	XTND	NTAV	NTAV	FORX	OTHR	OTHR
Crédit	Bonification (retour)	PMNT	OTHR	OTHR	PMNT	ICDT	RRTN
Crédit	Remboursement (transactions à l'étranger)	XTND	NTAV	NTAV	PMNT	RCDT	XBCT
Crédit	Transferts de compte automatiques	XTND	NTAV	NTAV	ACMT	MCOP	OTHR

*Ordre d'affichage : Domain Code, Family Code, SubFamily Code



9 Annexe

9.1 Additional Optional Services (AOS) proposés

La BCBE propose comme AOS la présentation séparée des transactions d'une écriture collective (camt.054). De plus amples informations sont fournies dans le manuel disponible à l'adresse www.bcbe.ch/harmonisation-tp.

9.2 Définition des champs pain.001 de la BCBE

Les champs ci-après ne sont pas définis de manière exhaustive dans les normes SIX.

La définition détaillée pour chaque champ est disponible dans le fichier » pain.001_Felder_BEKB » à l'adresse www.bcbe.ch/harmonisation-tp.

Champ	Règles spécifiques à la BCBE
Message ID Group Header/Message Identification	Le Message ID doit être univoque dans un délai de 90 jours à partir de la soumission du premier fichier par contrat (contrôle de doublon).
Nombre de C-Levels Group Header/Number Of Transactions	La BCBE accepte au maximum 50 000 C-Levels.
Forwarding Agent Group Header/Forwarding Agent	Le Forwarding Agent est ignoré.
Payment Method Payment Information/Payment Method	La BCBE n'accepte pas la valeur « CHK », c'est-à-dire des instructions de paiement domestiques (type de paiement 7) et chèques bancaires/mandats cash postaux domestiques et étrangers (type de paiement 8).
Batch Booking Payment Information/Batch Booking	La BCBE ignore Batch Booking « false » et traite toujours en tant que « true ».
Service Level Codes Payment Information/Payment Type Information/Service Level/Code	La BCBE ne tient compte que du code SEPA ; tous les autres codes sont ignorés au moment du traitement.
Compte débité Payment Information/Debtor Account/Identification	Le compte débité doit toujours être indiqué au format IBAN.
Gestion de l'affichage Payment Information/Debtor Account/Type	La BCBE n'accepte que la gestion d'affichage « CND », Collective Advice No Details, ou « NOA », No Advice, (Feld Proprietary) ; tous les autres codes sont ignorés au moment du traitement. La gestion au moyen du champ « Code » est ignorée.
Compte de frais Payment Information/Charges Account	La BCBE ignore cette donnée.
Service Level/Proprietary Credit Transfer Transaction Information/Payment Type Information/Service Level/Proprietary	La BCBE ignore cette donnée.
Monnaies acceptées Credit Transfer Transaction Information/Amount/Instructed Amount	La BCBE accepte les devises suivantes : AUD, CAD, CHF, CNY, CZK, DKK, EUR, GBP, HKD, HUF, JPY, MAD, NOK, NZD, PLN, SEK, SGD, THB, TND, TRY, USD, ZAR
Equivalent Amount Credit Transfer Transaction Information/Amount/Equivalent Amount	La BCBE accepte uniquement le Instructed Amount.
Taux de conversion Credit Transfer Transaction Information/Amount/Equivalent Amount/Currency Of Transfer	La BCBE n'accepte aucun taux de conversion.



Champ	Règles spécifiques à la BCBE
Intermediary Agent Credit Transfer Transaction Information/Intermediary Agent 1	La BCBE ignore cette donnée.
Instruction For Creditor Agent Credit Transfer Transaction Information/Instruction For Creditor Agent	La BCBE ignore cette donnée.
Instruction For Debtor Agent Credit Transfer Transaction Information/Instruction For Debtor Agent	La BCBE recommande de laisser ce champ vide (voir aussi chapitre 3.5). Dans le cas du type de paiement 5, ce champ doit être vide.
Additional Remittance Information Credit Transfer Transaction Information/Remittance Information/Structured/Additional Remittance	La BCBE n'accepte aucune Remittance Information additionnelle.

Tableau 6 : Principaux champs des fichiers pain.001

Légende :

Niveau message / A-Level
Ordre / B-Level
Paieement / C-Level

9.3 Informations supplémentaires dans l'avis d'état pain.002.

Selon les spécifications de l'avis d'état pain.002 de la SIX, peu de données sont transmises au client.

La BCBE, en revanche, fournira dans l'avis d'état pain.002 suffisamment d'informations pour vous permettre de corriger d'éventuelles erreurs dans la base de clientèle ou dans le logiciel.

Les erreurs et indications correspondantes sont signalées au moyen de codes d'erreurs, de messages d'erreurs, de la désignation du champ concerné, de la valeur erronée et du xpath. Ces informations sont livrées en tant que « additional information » sur une ligne distincte.



9.4 Définition des champs camt.053 de la BCBE

Les champs ci-après ne sont pas définis de manière exhaustive dans les normes SIX. La définition détaillée pour chaque champ est disponible dans le fichier « Annexe au manuel de la BCBE » à l'adresse www.bcbe.ch/harmonisation-tp.

Champ	Règles spécifiques à la BCBE
Page Number Group Header/Message Pagination/Page Number	La BCBE utilise toujours la valeur « 1 ».
Last Page Indicator Group Header/Message Pagination/Last Page Indicator	La BCBE utilise toujours la valeur « TRUE ».
Electronic Sequence Number Statement/Electronic Sequence Number	Le numéro séquentiel des relevés journaliers pour une année est unique.
From To Date Statement/From To Date	La BCBE indique ici la période de comptabilisation des données de compte.
Compte du titulaire Statement/Account/Identification	Le numéro de compte du titulaire est toujours indiqué au format IBAN.
Solde Statement/Balance/Type/Code or Proprietary/Code	La BCBE informe sur les soldes suivants dans le relevé de compte : <ul style="list-style-type: none">• Report du solde = « OPBD » (Opening Booked)• Solde de clôture = « CLBD » (Closing Booked)
Credit Debit Indicator Statement/Balance/Credit Debit Indicator	Cette valeur indique si le solde est positif ou négatif. La BCBE utilise les valeurs suivantes : <ul style="list-style-type: none">• Solde négatif = « DBIT »• Solde positif = « CRDT »
Reference Entry/Reference	Ce champ n'est rempli qu'en cas de crédits BVR, QRR ou LSV : <ul style="list-style-type: none">• BVR : numéro BVR TN de la BCBE (fix « 012000007 ») plus les six premières positions de la référence « 012000007/123456 »• QRR : QR-IBAN• LSV : numéro BVR TN fix « 012000007 »
État de l'écriture Entry/Status	La BCBE ne met à disposition que des écritures comptabilisées ; elle utilise donc toujours la valeur « BOOK ».
Bank Transaction Code Entry/Bank Transaction Code	Au moyen de cet élément, la BCBE met à disposition le code de transaction bancaire correspondant à l'opération commerciale correspondante.
Batch Entry/Entry Details/Batch	Cet élément fournit les identifiants du fichier de paiement (pain.001) du A-Level et du B-Level transmis.
Transaction Details Entry/Entry Details/Transaction Details	Cet élément fournit des informations détaillées sur les divers postes / paiements. Les « Transaction Details pro Entry » ne sont mis à disposition qu'une seule fois : toujours dans le cas des opérations de crédit, uniquement si l'affichage détaillé est paramétré dans le cas des opérations de débit.
Transaction Details Entry/Additional Entry Information	La BCBE livre ici des informations sur les diverses écritures. La première ligne comprend toujours le texte comptable ; sur la ligne suivante figurent des informations complémentaires telles que la banque, les frais, le taux de change, etc.



Champ	Règles spécifiques à la BCBE
References Transaction Details/References	Au moyen de cet élément, la BCBE fournit les références des A-, B- et C-Levels du fichier de paiement pain.001 transmis, auquel se rapportent les « Transaction Details ».
Transaction Amount Transaction Details/Amount Details/Transaction Amount/Amount	Ces informations sont fournies uniquement pour les écritures de crédit BVR, QRR et LSV.
Bank Transaction Code – Domain Code Transaction Details/Bank Transaction Code/Domain/Code	La BCBE fournit si possible les BTC définis par SIX. Les écritures de crédit BVR / QRR ont la valeur « PMNT ».
Bank Transaction Code – Family Code Transaction Details/Bank Transaction Code/Domain/Family/Code	La BCBE fournit si possible les BTC définis par SIX. Les écritures de crédit BVR / QRR ont les valeurs suivantes : <ul style="list-style-type: none">• paiement en espèces = « CNTR »• virement électronique = « RCDT »
Bank Transaction Code – Sub Family Code Transaction Details/Bank Transaction Code/Domain/Family/Sub Family Code	La BCBE fournit si possible les BTC définis par SIX. Les écritures de crédit BVR / QRR ont les valeurs suivantes : <ul style="list-style-type: none">• paiement en espèces = « CDPT »• virement électronique = « AUTT »
Bank Transaction Code – Proprietary Code Transaction Details/Bank Transaction Code/Proprietary/Code	Ces informations sont fournies uniquement pour les écritures de crédit LSV ayant la valeur « 202 ».
Clearing System Member Identification Transaction Details/Related Agents/Creditor Agent/Financial Institution Identification/Clearing System Member Identification	La BCBE renseigne sur le numéro d'adhérent BVR de l'établissement financier du destinataire du paiement dans le cas de paiements BVR bancaires.
Remittance Information – Unstructured Transaction Details/Remittance Information/Unstructured	Ces informations sont fournies uniquement pour les écritures de crédit BVR ayant les valeurs suivantes : <ul style="list-style-type: none">• Standard = « 0 »• En cas de « Rejects » par PostFinance = « 1 »
Remittance Information – Structured Transaction Details/Remittance Information/Structured/Creditor Reference Information/Reference	La BCBE livre cette information uniquement pour les écritures de crédit BVR, QRR ou LSV concernant des paiements en Suisse, afin de fournir le numéro de référence à 27 positions.
Additional Transaction Information Transaction Details/Additional Transaction Information	Au moyen de cet élément, la BCBE livre des informations supplémentaires sur les transactions en devises telles que le cours, les frais tiers, etc.

Tableau 7 : Principaux champs des fichiers camt.053

Légende :

Niveau message / A-Level
Côté créancier / B-Level
Côté débiteur / C-Level
Détails du montant / D-Level



10 Glossaire

Terme	Abréviation	Définition
Accepted	ACCP	État de traitement d'un fichier de paiement, d'un ordre ou d'un paiement acceptés.
Accepted with Change	ACWC	État de traitement d'un fichier de paiement, d'un ordre ou d'un paiement acceptés, pour lesquels la BCBE a dû adapter des données (p. ex. la date d'exécution).
A-Level		En-tête d'un pain.001
Ordre		Plusieurs paiements peuvent être groupés en un ordre. Dans le contexte de la norme ISO 20022, les ordres d'une notification pain.001 constituent le B-Level. En général, chaque fichier de paiement comprend un à trois ordres ; il contient p. ex. des informations sur le débiteur et la date d'exécution. Synonymes : B-Level, Payment Information
B-Level		Correspond à l'ordre dans une notification pain.001
Business Identifier Code	BIC	Un code d'identification bancaire (BIC) est un code attribué par le réseau SWIFT composé de huit ou onze caractères (ISO 9362) permettant d'identifier de manière univoque tout partenaire – établissement financier, entreprise, courtier, etc. – participant directement ou indirectement à SWIFT.
C-Level		Correspond au paiement dans une notification pain.001
Notification camt	camt	La notification XML camt est utilisée dans le cadre du rapport (relevé de compte électronique) entre la banque et le client, conformément aux définitions de la nouvelle norme ISO 20022. Camt est l'abréviation de Cash Management. À la BCBE, les notifications camt utilisées sont au format camt.052, camt.053 et camt.054.
Collective Advice No Details	CND	Écriture au débit non détaillée (à utiliser p. ex. pour les versements de salaires)
Collective Advice With Details	CWD	Écriture au débit détaillée
CRED		Système de tarification des paiements internationaux : Frais à la charge du Creditor
Creditor		Bénéficiaire du paiement
Creditor Agent		Banque bénéficiaire
Échange de supports de données	DTA	Pour la transmission des paiements par voie électronique, les banques suisses proposent aujourd'hui à leurs clients le format standardisé DTA. Celui-ci sera remplacé par le nouveau format pain.001.
DEBT		Système de tarification des paiements internationaux : frais à la charge du Debtor
Debtor		Débiteur ou donneur d'ordre
Debtor Agent		Banque du débiteur / du donneur d'ordre
Direct Banking		Clientèle entreprises administrant et transmettant ses paiements directement dans son logiciel de paiement, et téléchargeant le relevé de compte électronique directement par le biais de l'interface Direct Banking.
End-to-End ID		Le débiteur ou son logiciel de paiement génèrent l'identifiant « end-to-end » (de bout en bout). Il s'agit d'une composante fixe de l'ordre de paiement. Lors de la transmission du paiement par l'intermédiaire de plusieurs établissements financiers, cet identifiant demeure rattaché à l'ordre et fait office de référence statique au donneur d'ordre.



Terme	Abréviation	Définition
Harmonisation du trafic des paiements en Suisse		Initiative commune de divers acteurs de la place financière suisse en vue d'harmoniser le trafic des paiements en Suisse ; cette initiative comprend notamment l'introduction de la norme ISO 20022.
En-tête		Élément constitutif unique de chaque fichier de paiement comprenant des informations de base sur le fichier – p. ex. la date et l'heure de création. Dans le contexte de la norme ISO 20022, l'en-tête d'une notification pain.001 constitue le A-Level. Synonymes : A-Level
International Bank Account Number	IBAN	L'IBAN est une norme internationale de numérotation des comptes bancaires. Elle a été créée conjointement par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et le Comité européen des standards bancaires (ECBS) en vue de rationaliser les paiements transfrontières. La représentation de numéros de compte au format IBAN facilite la saisie, la transmission et le traitement de données de paiement.
Organisation internationale de normalisation	ISO	L'ISO est l'association internationale des organisations nationales de normalisation. Elle élabore les normes internationales dans divers domaines.
Norme ISO 20022		Cette norme de l'ISO entend faire converger à l'échelle mondiale les normes de messagerie existantes et à venir dans les divers domaines de l'industrie de la finance. En Suisse, la norme ISO 20022 englobe les notifications relatives au trafic des paiements et des rapports de compte.
NOA		« No Advice », aucune instruction
pain.001		La notification XML « Customer Credit Transfer Initiation » est utilisée par le client pour transmettre des ordres de paiements électroniques à la BCBE. Ce nouveau format remplace le format DTA utilisé jusqu'à présent.
pain.002		La notification XML « Customer Payment Status Report » est utilisée pour informer le client de l'état de transfert de fichiers de paiement soumis.
Partially accepted	PART	État de traitement d'un fichier de paiement ou d'un ordre partiellement acceptés
PENS		Marqueur pour paiements de rentes
Rejected	RJCT	État de traitement d'un fichier, d'un ordre ou d'un paiement rejetés.
Remittance Information		Référence structurée (numéro de référence BVR) ou non structurée (note) du créateur (voir chapitre 3.6)
SALA		Marqueur pour les versements de salaires
Schéma		Le schéma (XML) décrit la structure et les éléments des notifications au nouveau format ISO.
SHAR		Système de tarification des paiements internationaux : partage des frais
Single Advice	SIA	Instruction unique
Single Payments Area Euro	SEPA	L'espace unique de paiement en euros (SEPA) est l'espace des pays de l'UE/EEE et de la Suisse au sein duquel les citoyens, entreprises et autres acteurs économiques peuvent effectuer et réceptionner des paiements en euros aux mêmes conditions, avec les mêmes droits et obligations, peu importe le pays, qu'il s'agisse de paiements internationaux ou transfrontières.
SLEV		Système de tarification des paiements internationaux : partage des frais, analogue à shared



Terme	Abréviation	Définition
Paiement		Désigne une opération de crédit ou versement unique à un bénéficiaire ; il s'agit ainsi de la plus petite opération possible en fait de trafic des paiements. Outre les données relatives au bénéficiaire, le paiement au nouveau format pain.001 comprend par exemple des informations sur la banque du bénéficiaire, sur le montant et sur la monnaie. Plusieurs paiements peuvent être groupés en ordres. Dans le contexte de la norme ISO 20022, les paiements d'une notification pain.001 constituent le C-Level. Synonymes : C-Level, Credit Transfer Transaction Information, virement
Fichier de paiement		Correspond à un fichier pain.001 et comprend des éléments de A-, B- et C-Level.
xpath		Le xpath renvoie à un champ spécifique du fichier XML.

Tableau 8 : Glossaire